

DPAA.LMA.PSM/19.10.84 /A
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET DE L'ALPHABETISATION

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

DECRET N° 85/559 du 15/04/85
MEFA.DGAS.DPAA.SP.P1
portant promotion des Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1984.

LE PREMIER MINISTRE ;

(/ ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 76/84 du 7.12.84 ratification
(/u l'ordonnance n° 079/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret n° 62/198/FP-RC du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 65/170/FP du 25.6.1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 84/858 du 13.8.1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 84/860 du 20.8.1984 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/558 MEFA.DGAS.DPAA.SP.P1 du 15/04/85 portant inscription au tableau d'avancement des fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) au titre de l'année 1984 ;
(/u le rectificatif n° 84/923 du 19.10.84 au Décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 87/304/MJT-LGT du 30.9.1987 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement ~~Secondaire~~ Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER : Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1984, les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent, ACC = Néant:

AU 3e ECHELON :

- ✓ M. DENGHA NZAOU Michel, P/C du 7.10.84 KOUILOU
- ✓ Mme DIAMESSO Marie, P/C du 3.09.84 Brazzaville
- ✓ MM. ESSOULI Julien, P/C du 23.09.84 SANGHA
- ✓ MIANKENDA Georges, P/C du 1.10.84 Brazzaville
- ✓ Mme MILONGO Née MVOUAMA Firmine, P/C du 25.9.84 Pointe-Noire
- ✓ MM. MPOUEY MWAN'IBOMBO, P/C du 10.10.84 BOUNDJI
- ✓ MOUSSAKANDA Balthazard, P/C du 1.10.84 POOL
- ✓ Mme DOUNGANGOYE Née MOMBOD NIANGUI Elisabeth, P/C du 2.11.84 B/V.

AU 4e ECHELON :

- ✓ MM. DIANKOLELA Patrice, P/C du 3.4.84 BOUENZA
- ✓ KINZONZI David, P/C du 3.10.84 Brazzaville

AU 5e ECHELON :

- ✓ MM. MACAYA André, P/C du 10.4.84 Pointe-Noire
- ✓ MADZOU Narcisse, P/C du 2.10.84 KOMONO

AU 6e ECHELON :

- ✓ M. BAMA Pierre, P/C du 4.10.84 LEKOUMOU
- ✓ Mme GAZANIA Denise, P/C du 15.3.84 MAE
- ✓ MM. KIBANGOU Edouard, P/C du 4.10.84 BOUENZA
- ✓ KROUPASSA Gabriel, P/C du 4.04.84 Brazzaville
- ✓ MATSONGUI Elie, P/C du 10.04.84 Brazzaville
- ✓ MOTSARA Jean Jules, P/C du 30.09.84 Brazzaville
- ✓ NKODIA Jean Pierre, P/C du 4.04.84 POOL
- ✓ NSONDE Albert, P/C du 3.10.84 Brazzaville
- ✓ NTELA-MPAMA Albert, P/C du 26.9.84 Brazzaville

AU 7e ECHELON :

- ✓ M. ADJUA Jean-Marie, P/C du 2.10.84 FRANCE
- ✓ Mme LANGA-ZANDZOU née LOCKO Jeannette, P/C du 4.10.84 B/ville
- ✓ M. NYLANDOU MIA MASSENGO Victor, P/C du 4.04.84 Brazzaville
- ✓ Mme NIABIANÉE VOUIDIBIO Julienne, P/C du 4.10.84 Brazzaville
- ✓ MM. PAMBOU-SOUAMI Jean-Claude, P/C du 4.10.84 France
- ✓ SAMBA Abel, P/C du 1.4.84 LIKOUALA

AU 8e ECHELON :

- ✓ MM. BABAKA-MAOUNGOU Gustave Omer, P/C du 2.10.84 Brazzaville
- ✓ BAKALAFOUA Gérard, P/C du 30.1.84 Brazzaville
- ✓ ISSANGA Gilbert, P/C du 8.10.84 Brazzaville
- ✓ KONDA Emmanuel, P/C du 1.4.84 Brazzaville
- ✓ NGANGA Michel, P/C du 8.04.84 Brazzaville
- ✓ NGOHO Fénélon, P/C du 23.09.84 Brazzaville
- ✓ OKOMBI Michel, P/C du 8.04.84 Brazzaville

AU 9e ECHELON :

MM. BEMBA Martin, P/C du 2.10.84 Brazzaville
BOUKOULOU Jean Grégoire, P/C du 16.01.84 Brazzaville
LOUBASSOU André, P/C du 27.10.84 Plateaux
OKOUA Albert, P/C du 4.10.84 ZAIRE
SAMBA Théophile, P/C du 8.04.84 Brazzaville
TCHICAYA Léon, P/C du 8.04.84 Brazzaville

AU 10e ECHELON

M. BAYISA Alphonse, P/C du 20.09.84 POOL

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoins sera.

Brazzaville, le 15 AVRIL 1985

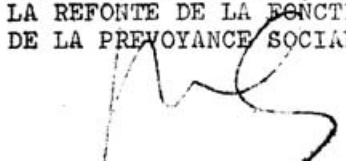
PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
FONDAMENTAL ET DE L'ALPHABETISATION

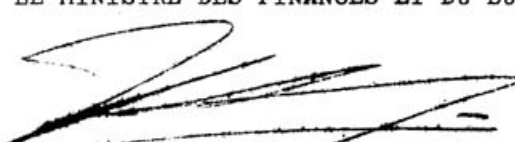

Bernadette BAYONNE./-


Ange Edouard POUNGUI./-

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE


Bernard COMBO MATSIONA./-

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET


Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU./-

AMPLIATIONS :

MEFA : 2
DGAS : 2
DPAA : 2
DGEF : 2
REGIONS : 10
DIRECTIONS : 10
DGTFP-DFF : 82
DGB : 2
DCF : 2
B/COURRIER : 2

TRESOR : 2
JORPC : 2
INTERESSES : 41
DOSSIERS : 82

